



Priorités de l'Union Européenne pour sa coopération avec le Conseil de l'Europe

2020-2022

Adoptées par le Conseil de l'Union Européenne le 13 juillet 2020



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Délégation de l'Union Européenne auprès du
Conseil de l'Europe
18 boulevard de l'Orangerie
67000 Strasbourg, France
+33 90 40 60 80
delegation-strasbourg-1@eeas.europa.eu
https://eeas.europa.eu/delegations/council-europe_en



@EUDELCoE



EUatCoE

INTRODUCTION

Dans le contexte d'une défiance généralisée à l'égard des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, l'Union Européenne (UE) entend renforcer sa coopération avec le Conseil de l'Europe (CoE) dans le cadre de son engagement en faveur d'un multilatéralisme efficace et du maintien d'un ordre international fondé sur des règles.

A cette fin, nous devons nous efforcer de préserver et d'étendre le caractère paneuropéen de l'organisation, de protéger ses valeurs fondamentales et de veiller à ce que ses États membres respectent leurs obligations.

Le processus d'adhésion à la CEDH a été suspendu en 2014 en raison d'un avis négatif de la Cour européenne de justice. En 2019, l'UE et le CoE ont décidé de reprendre les négociations d'adhésion.

L'UE continuera à soutenir les travaux du Conseil de l'Europe en contribuant à son budget extraordinaire, à la coopération dans le domaine juridique, au dialogue politique ainsi qu'au financement de programmes communs destinés aux pays candidats à l'adhésion et aux pays voisins. L'UE examinera également les possibilités d'approfondir ses relations fructueuses avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB).



La réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies est un autre domaine dans lequel nous prévoyons une coopération étroite avec le Conseil de l'Europe.

DROITS DE L'HOMME

- Adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) afin de renforcer la protection des droits de l'homme par la création d'un espace juridique européen unique.

- Relever les défis en matière de droits de l'homme posés par les nouvelles technologies numériques à travers la promotion d'une approche éthique de l'intelligence artificielle et de la numérisation, ainsi que de normes strictes de protection des données, comme le prévoit la Convention 108 du Conseil de l'Europe.

- Poursuivre la coopération étroite avec le comité de Lanzarote sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

- Promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes, notamment en luttant contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

- Élaborer un cadre juridique européen pour la protection de l'environnement et mettre en œuvre le "Pacte vert pour l'Europe" en s'appuyant sur le lien entre les droits de l'homme et l'environnement.

- Mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux de l'UE en s'appuyant sur l'expérience de la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe.

- Promouvoir la liberté d'expression, d'information et d'opinion en ligne et hors ligne, ainsi que l'accès à des informations fiables.

- Bâtir un système de migration et d'asile humain, plus résilient et plus efficace.

- Mettre en œuvre le nouveau plan d'action sur les droits de l'homme et la démocratie (2020-2024).

DÉMOCRATIE

- Promouvoir une société civile indépendante, en protégeant les défenseurs des droits de l'homme et les médias libres, ainsi qu'une plus grande transparence, la culture numérique, l'intégration et l'éducation civique.

- Lutter contre les ingérences manipulatrices et la désinformation, comme le prévoit le nouveau plan d'action pour la démocratie européenne.

- Améliorer les normes constitutionnelles et le droit électoral en s'appuyant sur l'expertise de la Commission de Venise.

- Aider les systèmes éducatifs à doter les jeunes des compétences nécessaires pour promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.



- Accroître la participation et la représentation des femmes et des jeunes dans la vie publique et politique avec le Conseil de l'Europe.

Le mécanisme de réponse rapide prévu par le programme commun "Partenariat pour la bonne gouvernance" figure parmi les réalisations phares de la coopération UE-Conseil de l'Europe en faveur de la démocratie. Il permet à la Commission de Venise de fournir une assistance juridique ad hoc aux six pays du partenariat oriental de l'UE en matière d'institutions démocratiques, de droits et libertés, d'élections, de référendums et de partis politiques, ainsi que de justice constitutionnelle et ordinaire.

ÉTAT DE DROIT

- Promouvoir une culture de l'État de droit et établir un mécanisme européen de protection de l'État de droit basé sur des synergies accrues avec les mécanismes existants du Conseil de l'Europe, notamment la Commission de Venise et le Groupe d'États contre la corruption (GRECO).



- Promouvoir l'État de droit dans les pays candidats à l'adhésion et les pays voisins de l'UE en soutenant la réforme de la justice, la lutte contre la corruption et la promotion des droits humains fondamentaux, ainsi que l'indépendance des médias et de la société civile.

En 2019, l'UE a obtenu le statut d'observateur auprès du GRECO, l'organe de lutte contre la corruption du Conseil de l'Europe. Bien qu'elle ne dispose pas d'un vote formel, l'UE est autorisée à assister aux réunions du groupe et à consulter ses documents.

- Promouvoir la Convention de Budapest sur la cybercriminalité et ses protocoles additionnels en tant que cadre pour la coopération internationale et le développement des capacités.

